

Police de rue dans les quartiers populaires

Manuel BOUCHER

Il est courant de déplorer les rapports de défiance réciproques entre la police et les « jeunes de cité ». Une enquête ethnographique établit qu'il existe, en France, des réponses policières alternatives à un traitement sécuritaire et martial de la question sociale dans les quartiers ghettoïsés.

Ces dernières années, notamment depuis les émeutes de 2005 qui ont entraîné une réelle panique chez de nombreux policiers, parallèlement aux déclarations impérieuses des différents ministres de l'Intérieur sur la nécessité de réprimer les désordres, l'État a reconnu la nécessité d'améliorer les relations entre la police et la population, en particulier dans les « quartiers sensibles ». D'une part, l'État a maintenu les rares unités faisant toujours un travail de proximité (aux Halles à Paris/unités de prévention urbaine à Marseille), créé des unités de police de sécurisation (UTEQ/BST dans plus de trente zones sensibles) dont l'une des missions principales est de reprendre contact avec la population et de communiquer sa décision d'expérimenter des patrouilleurs de quartier à pieds dans plusieurs centres villes de grandes agglomérations. D'autre part, l'État a fait émerger et institutionnalisé dans le « modèle » français de police (schéma directeur 2008–2010 de la formation de la police nationale) la notion de « discernement », visant à adapter les procédures policières au contexte de la situation pour éviter un usage disproportionné de la force. L'institutionnalisation de cette notion s'est alors concrétisée par l'affirmation que le « discernement » est désormais le fil rouge de la formation et des modes d'intervention policiers. Dans la pratique, l'affirmation de cette nouvelle perspective implique alors d'identifier et de valoriser les moyens qui favorisent le développement et l'intériorisation de pratiques policières faisant l'usage minimal et proportionné de la force coercitive. Ainsi, l'État reconnaît que la police française doit réformer son « approche autoritaire » pour se rapprocher d'une « approche communautaire » plus en phase avec les valeurs démocratiques revendiquées, notamment, par l'Union européenne.

Cependant, malgré ces quelques éléments pouvant laisser penser que l'État a bien pris en considération la nécessité de transformer en profondeur les modes d'intervention de la police de sécurité publique dans les zones jugées difficiles, nos observations et la majorité des acteurs rencontrés (intervenants sociaux, habitants, élus, policiers) lors de notre enquête¹ ont souligné que le respect des références déontologiques (code de déontologie de la police nationale), notamment l'impartialité et l'usage minimal et proportionné de la force, n'est pas toujours pris en compte, loin de là, soulignant ainsi que, sur le terrain, le modèle « autoritaire » de la police française est toujours actif, voire dominant. Ainsi, le décalage entre une communication politique gouvernementale insistant sur la nécessité d'améliorer les modes d'intervention et les relations entre la police et la population et la

¹ Ce texte s'appuie sur une enquête de terrain de 24 mois sur le discernement policier dans plusieurs territoires stigmatisés comme « sensibles » et dangereux par les forces de l'ordre à Paris, Saint-Denis et Marseille (Boucher *et al.*, 2013).

réalité de pratiques policières encore très brutales dans les quartiers populaires suscite une autre interrogation : la promotion de la notion de « discernement » par la hiérarchie policière ne constitue-t-elle pas, en définitive, une manière d'esquiver la nécessaire réflexion sur l'usage de la force par la police ?

Gardiens de la paix *versus* provocateurs de désordres

Pourtant, sur le terrain, de nombreux policiers de sécurité publique, même s'ils reconnaissent souvent qu'ils ont choisi de devenir policier par goût de l'action et de l'adrénaline que procurent certaines interventions potentiellement dangereuses dans les cités, soulignent aussi qu'ils se considèrent avant tout comme des gardiens de la paix. Ils ne souhaitent donc pas entrer dans des « jeux de provocation » pouvant exister entre des jeunes de cité et de jeunes policiers. Pour ces fonctionnaires de police, ce qui importe avant tout c'est de lutter contre la « vraie délinquance ». Ces policiers ne se considèrent donc pas comme des « redresseurs de tort » dont la tâche serait de neutraliser, quitte à les « provoquer », des groupes d'individus spécifiques, en particulier, les « jeunes de banlieue ». Ils se considèrent plutôt comme des agents de la tranquillité publique au service de tous les citoyens quelles que soient leurs origines sociales et culturelles. En effet, pour ces policiers, au delà des apparences, des stéréotypes et des représentations « négatives » ou « positives » des individus qui circulent dans la rue, ce qui leur semble essentiel, c'est d'agir de façon professionnelle, c'est-à-dire, de n'utiliser la force coercitive contre un individu « qu'à partir du moment où celui-ci a commis un délit ou n'a pas eu une attitude correcte. » (selon les paroles d'un gardien de la paix)

Ces policiers affirment alors que la démonstration et l'imposition de la force, dans la plupart des cas où ils entrent en relation avec des jeunes ou des habitants des quartiers populaires, n'est pas nécessaire, voire attisent les confrontations violentes. Ainsi, ils relatent des récits d'expériences (violences intrafamiliales, conflits de voisinage, regroupements de jeunes...) où ce sont d'abord les compétences dialogiques et de médiation de policiers se considérant avant tout comme des « gardiens de la paix » plutôt que comme des agents du maintien de l'ordre, qui ont permis d'apaiser les tensions et de trouver des solutions sans utiliser leur habilitation spécifique à l'usage de la violence qui, dans ces situations, ne nécessitait pas d'être mobilisée de prime abord. Cependant, ces gardiens de la paix insistent aussi sur le fait que cette conception du travail de policier leur est propre. Ils expriment donc une conception très singulière de l'action policière dans les zones sensibles qui n'est pas nécessairement partagée par la majorité de leurs collègues intervenant en tant que policier de sécurité publique.

Plutôt prévenir que guérir

Dans une optique analogue, même s'ils apparaissent encore atypiques, voire avant-gardistes et sont peu reconnus par l'institution policière, nous avons aussi rencontré des policiers, notamment à Marseille, qui interviennent dans des services de police originaux comme l'unité de prévention urbaine (UPU). En effet, contrairement à l'injonction sécuritaire actuelle faite à beaucoup de policiers travaillant dans les quartiers populaires, ils assument pleinement une préoccupation sociale et de prévention. Autrement dit, ils construisent des relations de travail et de confiance avec des acteurs sociaux et des jeunes des cités au sein desquelles ils agissent. Sans armes ni uniformes, ces policiers ne rechignent pas à travailler avec des intervenants sociaux, bien au contraire, pour contribuer à la prévention sociale des désordres. En ce sens, ils assument aussi pleinement leur fonction de « gardiens de la paix » en participant à la cogestion de la sécurité avec des acteurs sociaux, des institutions locales et une partie de la population. En revanche, ces policiers ne confondent pas non plus leur rôle avec celui des travailleurs sociaux puisqu'ils reconnaissent également que lorsqu'ils coopèrent avec les acteurs sociaux et les habitants, ils en profitent aussi pour collecter du renseignement pour les autres services de police, notamment la police judiciaire et pour viser de façon préventive des délinquants

connus (les anglo-saxons parlent de *intelligence led policing*). En fait, en soutenant l'idée qu'il est préférable et plus opérationnel d'entretenir des relations de « respect réciproque » avec les habitants et les acteurs sociaux des quartiers populaires plutôt que de garder une distance avec la population, tous ces policiers s'inscrivent dans une forme de police dite de « résolution de problème » : les policiers sont à l'écoute des difficultés des citoyens et essaient d'y apporter des réponses concrètes. En effet, Christian Mouhanna (2011, p. 70) indique que la police de « résolution de problème » inverse le schéma classique de la police française centralisée : « Elle incite le policier à partir des récriminations du public afin de trouver des réponses. D'où des diversités de pratiques et de priorités d'un secteur à l'autre. Ici, le policier fera de la médiation entre les jeunes et les anciens de la maison de retraite lassés de voir les ballons frapper contre la paroi de leur hall. Ailleurs, dans une zone commerciale, son collègue sera au contraire plus répressif. Dans un troisième site, leur homologue préférera avant tout toute autre action rebâtir des liens avec la population locale, ce qui passe par la mise en place d'activités de loisirs pour les jeunes, de réunions de discussions parfois interminables pour expliquer les nouvelles missions de la police, ou bien des simples prises de contact dans la rue. »

Pour autant, même si ces policiers sont convaincus que la « police de résolution » est généralement préférable à la mise en œuvre d'une police de maintien de l'ordre souvent génératrice de tensions et de confrontations, ceux-ci soulignent également que, dans beaucoup de quartiers populaires, l'accroissement de la précarité, voire la ghettoïsation de certaines cités rend très difficile la construction de liens avec la population. En effet, dans ces territoires, la violence du processus de ghettoïsation, l'absence de mixité sociale et culturelle, le sentiment d'enfermement dans lesquels sont englués des habitants produisent chez certains d'entre eux, en particulier des jeunes révoltés contre leur mauvaise condition socio-économique et leur expérience de discrimination et de stigmatisation, des réactions et des contre-conduites individuelles et collectives également violentes à l'encontre des acteurs et des institutions paraissant incarner un « ordre injuste ». L'expérience collective de la pauvreté dans les quartiers ségrégués est propice à la revendication d'une « culture de cité » spécifique ayant ses codes particuliers, notamment l'expression ludique de rapports de violences. Dans cette optique, les confrontations violentes avec la police fait partie de la socialisation juvénile de jeunes de cité qui s'inscrivent dans une « culture agonistique » et guerrière ultra virilisée. Dans ces quartiers, l'ethnicisation des rapports sociaux participe aussi à détériorer les liens sociaux entre les habitants et à produire une « culture de cité » où les rapports de force, notamment avec les personnes et les institutions externes au quartier, peuvent être violents.

À l'épreuve du ghetto

Chez des jeunes de cité se percevant comme des victimes du racisme et de discrimination de la part de représentants de la société française « intégrée » majoritaire, notamment incarnée par la police, l'explication « raciale » des rapports sociaux inégaux ouvre alors la porte à la production de contre-conduites et de réactions racistes pensées comme légitimes. Les difficultés d'insertion professionnelle massives que vivent de nombreuses familles engendrent également des stratégies de survie, des trafics illégaux, producteurs de rapports sociaux violents d'abord entre les habitants, mais aussi entre des habitants auto-organisés dans l'illégalité (business de cité) et des acteurs sociaux, en particulier la police, perçus comme des étrangers et des « figures de contre-pouvoirs » illégitimes et dérangeants pour l'organisation spécifique du quartier ghetto. En effet, notamment en raison des difficultés financières dans lesquelles elles se trouvent, pour participer à la société de consommation, même si elles y sont contraintes, des familles sont impliquées dans les trafics illégaux. Dans ce cadre, beaucoup d'habitants des zones urbaines paupérisées n'ont donc pas intérêt que les rapports entre la police et les habitants s'améliorent dans les quartiers où ils agissent (Venkatesh, 2011). Par ailleurs, le développement du « business de cité » engendre la peur des représailles et le refus de dialoguer avec les policiers. Par conséquent, dans ces quartiers ghettoïsés, la population est prise entre deux feux, celui

des trafiquants et celui des policiers : les trafiquants imposent leur loi dans la cité tandis que beaucoup de policiers en charge du maintien de l'ordre dans ces territoires assimilent tous les habitants à des délinquants potentiels. En effet, dans notre enquête, des habitants décrivent des situations de détresse où la police est apparue peu réactive pour venir en aide à la population. En revanche, la population décrit de nombreux cas dans lesquels des policiers n'ont pas hésité à utiliser la force de façon disproportionnée lors de contrôles d'identité musclés et vexatoires ou lors de courses poursuites interrompant de paisibles fêtes de quartier intergénérationnelles et mettant en danger de jeunes enfants, de personnes âgées, malades ou fragiles par l'utilisation des *Flash-Ball* et des gaz lacrymogènes notamment. Ce traitement policier inéquitable produit alors de vifs ressentiments contre les forces de l'ordre.

Dans ce contexte, remplacer une police de maintien de l'ordre par un autre type de police moins autoritaire, plus proche de la population et à l'écoute de leurs besoins, au-delà d'une posture théorique et/ou idéologique condamnant une approche strictement sécuritaire des pratiques policières, nécessite d'agir parallèlement sur l'environnement social, économique et politique des quartiers populaires les plus défavorisés. En effet, au regard de la radicalisation des interactions sociales au sein de territoires urbains paupérisés, ethnicisés et ségrégués, il faut prendre garde de ne pas développer une vision irénique, voire démagogique de ce que devrait être une police démocratique de proximité (notamment caractérisée par la présence de policiers de quartier à pieds connaissant bien la population) sans prendre en considération la réalité socioéconomique de certains quartiers ghettos en France aujourd'hui (Lapeyronnie, 2008 ; Boucher, 2010 ; Boisson, Collombet, 2010). Un policier d'une unité de prévention urbaine indique que mettre en place une police de proximité ne se décrète pas du jour au lendemain. Les événements émeutiers de l'été 2011 en Grande-Bretagne ont, notamment, révélé la « crise » de la « police communautaire » peu formée aux techniques de maintien de l'ordre² dans ce pays miné par de fortes disparités économiques et sociales³ (Joly, 2007). Il semble ainsi difficile de favoriser l'établissement de contacts privilégiés et de relations interpersonnelles entre des « policiers de proximité » et la grande majorité de la population vivant dans des territoires ghettoïsés alors qu'il existe des inégalités criantes, en particulier un chômage massif, qui représentent un terreau fertile pour que se développent des rapports de violence, des processus de « méfiance réciproque » et que s'épanouissent de nombreux trafics.

Aller plus loin

Berlière J-M., Levy R., 2011. - *Histoire des polices en France. De l'ancien régime à nos jours*, Paris, Nouveau monde.

Bittner E., 1990. - *Aspects of Police Work*, Boston, Northeastern University Press.

Bittner E., 1991. - « De la faculté d'user de la force comme fondement du rôle de la police », *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, 3, pp. 221-235.

Bittner E., 2001. - « Florence Nightingale à la poursuite de Willie Sutton. Regard théorique sur la police », *Déviance et Société*, 25, 3, pp. 285-305.

Boisson M., Collombet C., juin 2010. - « Des « ghettos » français : abus de langage ou réalité ? Le débat sur la ségrégation à l'heure de la réforme de la politique de la ville », *La note de veille*, 178, Paris, Centre d'analyse stratégique.

Boucher M., 2010. - *Les internés du ghetto. Ethnographie des confrontations violentes dans une cité impopulaire*, Paris, L'Harmattan, coll. Recherche et transformation sociale.

Boucher M., 2012. - « Portrait d'un policier de la brigade anti-criminalité dans une « cité ghetto » française/Portrait of a policeman of the brigade anti-criminality in a french « city ghetto » in *Champ Pénal/Penal*

² Cf. « La nuit d'émeutes de Tottenham illustre l'ampleur de la crise policière » in *Le Monde* du 9 août 2011, p. 9 ; « La police anglaise sous pression après les émeutes » in *Le Monde* du 12 août 2011, p. 4.

³ Cf. « Londres, un modèle de mixité urbaine fragilisé par la crise économique » in *Le Monde* du 11 août 2011, p. 4-5.

- Field.*, Nouvelle revue internationale de criminologie (<http://champpenal.revues.org/>), [En ligne], Vol. IX | 2012, mis en ligne le 30 janvier 2012, Consulté le 31 janvier 2012. URL : <http://champpenal.revues.org/8214> ; DOI : 10.4000/champpenal.8214
- Boucher M (avec Belqasmi, M., Marlière, E.), 2013. – *Casquettes contre képis. La police de rue et l'usage de la force dans les quartiers populaires*, Paris, L'Harmattan, coll. Recherche et transformation sociale.
- Brodeur J.-P., 1984. - *La délinquance de l'ordre : recherches sur les commissions d'enquête*, Québec, Hurtubise HMH, coll. droit et criminologie.
- Brodeur J.-P., 1994. - « Police et coercition », *Revue française de sociologie*, XXXV, 3, pp. 457-485.
- Brodeur J.-P., 2003. - *Les visages de la police : pratiques et perceptions*, Montréal (Québec), Les Presses de l'Université de Montréal.
- Brodeur J.-P., Mulone M., Ocqueteau F., Sagant V., 2009. - *Brève analyse comparée internationale des violences urbaines*, Rapport d'analyse comparée sur les violences urbaines pour le SPVM, Centre international pour la prévention de la criminalité (www.crime-prevention-intl.org), Montréal (Canada), 47 p.
- Joly D., 2007. - *Emeutes. Ce que la Grande-Bretagne peut nous apprendre sur la France*, Denoël.
- Lapeyronnie D., 2008. - *Ghetto urbain*, Paris, Robert Laffont.
- Marlière E., 2008. - *La France nous a lâchés ! Le sentiment d'injustice chez les jeunes des cités*, Paris, Fayard.
- Monjardet D., 1996. - *Ce que fait la police, sociologie de la force publique*, Paris, La Découverte.
- Mouhanna C., 2011. - *La police contre les citoyens ?*, Nîmes, Champ social.
- Ocqueteau F., 2008. - « L'influence des travaux de Dominique Monjardet sur une nouvelle génération de chercheurs » in Monjardet D., *Notes inédites sur les choses policières (1999-2006)* suivi de « Le sociologue, la politique et la police », sous la direction d'Antoinette Chauvenet et Frédéric Ocqueteau, La Découverte, coll. Textes à l'appui / Sociologie, pp. 269-280.
- Purenne A., 2013. - « Police et pauvreté urbaine . Alternatives canadiennes », *La Vie des idées*, 14 mai 2013. ISSN : 2105-3030. URL : <http://www.laviedesidees.fr/Police-et-pauvrete-urbaine.html>
- Venkatesh S., 2011. - *Dans la peau d'un chef de gang*, Paris, Ecole des loisirs.
- Weber M., 1963. - *Le savant et le politique*, Paris, Plon.

Publié dans laviedesidees.fr, le 5 juin 2013

© laviedesidees.fr